

Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller départemental de la Loire

[Aux signataires de la pétition pour la
liberté de relever les vitesses localement]

Nos réf. : RJ/ID/210618#1433

Saint-Étienne, le 21 juin 2018

Madame, Monsieur,

Je fais suite par la présente à la pétition, initiée par la Ligue des Conducteurs, que vous avez signée me demandant de voter en faveur de la proposition de loi relative au pouvoir d'adaptation des vitesses maximales autorisées par les autorités titulaires du pouvoir de police de la circulation.

Le débat à l'Assemblée nationale sur cette proposition de loi de mon collègue Vincent Descoeur s'est ouvert ce matin. Le débat a malheureusement vite été refermé avec l'adoption, par 95 voix contre 68, d'une motion de rejet émanant des députés La République En Marche. Il n'y aura donc ni discussion, ni amendements, ni vote solennel mardi prochain sur ce texte.

J'ai pour ma part voté contre cette motion de rejet. J'aurais en effet souhaité qu'on puisse débattre jusqu'au bout de cette proposition de bon sens qui aurait permis au Préfet et au Président du Conseil départemental d'adapter la vitesse sur les routes en fonction de leur dangerosité réelle.

La réduction de 90 à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes nationales et départementales à double sens, sans séparateur central, prendra donc effet à compter du 1^{er} juillet prochain, de manière indifférenciée.

L'objectif d'améliorer la sécurité sur le réseau routier secondaire aurait dû permettre un large consensus sur cette mesure voulue par le Premier ministre. Mais la brutalité de cette décision et le refus de tout dialogue, avec les associations d'usagers, comme avec les parlementaires, a contribué à rendre cette mesure très impopulaire. Elle n'en sera que moins bien appliquée...

Vous remerciant pour votre interpellation citoyenne, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Régis JUANICO

